



Brève du SNUipp n° 44



Toutes et tous en grève le jeudi 31 mars 2016 !

La FSU a tout fait pour construire les mobilisations unitaires nécessaires pour contraindre le gouvernement au dégel du point d'indice, à des augmentations significatives de salaire et pour une ISAE à 1200 €.

Après la réussite de la grève du 26 janvier, l'appel au 22 mars était signé par les organisations syndicales FSU, CGT, Solidaires, CFDT, CGC, FA-FP, et UNSA.

Mais après les annonces gouvernementales du 17 mars, ce cadre unitaire n'a pas tenu :

- la CGT et Solidaires ont préféré concentrer leurs forces pour le 31 mars,
- les autres considèrent que les annonces sont intéressantes.

Pour le SNUipp et la FSU, le dégel est à mettre au compte de nos mobilisations réussies mais 1,2 % d'augmentation du point d'indice ne suffisent pas à rattraper les pertes salariales subies depuis 2010 (année du début du gel) - voir le tract en PJ. Le mardi 22 mars, le SNUipp-FSU était reçu à Matignon pour remettre la lettre adressée au Premier Ministre lui demandant une véritable revalorisation de nos salaires (voir lettre en pièce jointe), lettre signée par plus de 23 000 enseignant-es des écoles en quatre jours.

De façon concomitante, le gouvernement a également proposé de **détricoter le code du travail**, projet plébiscité par le MEDEF !

Par des mesures qui remettent au premier plan la subordination des salariés aux patrons et jettent aux oubliettes le rôle de protection du droit du travail, le gouvernement veut nous faire croire qu'il favorise les créations d'emplois ! Les français-es ne sont pas dupes, une mobilisation d'ampleur a émergé : **pétition «Loi travail, non merci !» et premières manifestations le 9 mars** qui obligent le gouvernement à un léger rétro-pédalage. **Mais les mesures les plus nocives sont toujours bien là !**

Le gouvernement a légèrement reculé sur certaines mesures du projet initial (plafonnement des indemnités prudhommales, forfait jour unilatéral, augmentation du temps de travail des apprentis).

Mais **il maintient nombre de mesures régressives et dangereuses** : accord d'entreprise qui pourra être moins favorable que la loi dans la plupart des domaines, référendum d'entreprise possible pour désavouer les syndicats majoritaires, facilitation des critères du licenciement économique, maintien du périmètre national pour apprécier la réalité des difficultés économiques de l'entreprise, validation des soi-disant accords de «préservation ou développement de l'emploi» qui permettent d'imposer en cas de difficultés économiques conjoncturelles des réductions de salaire et/ou la flexibilité du temps de travail, restriction drastique de l'intervention des médecins du travail...

Est-ce le monde du travail que l'on veut transmettre à la jeunesse ? Est-ce cette même logique que l'on veut voir s'appliquer à la Fonction publique (annonce du 1^{er} ministre)

La dynamique unitaire est ré-enclenchée sur le 31 mars.

Le SNUipp et la FSU appellent maintenant toutes et tous les collègues à participer massivement à la grève de jeudi 31 mars pour exprimer

- notre colère face à l'insuffisance de l'augmentation décidée,
- notre volonté de voir de véritables avancées sur le rattrapage salarial et l'ISAE,
- mais aussi le retrait de la « loi travail » pour laquelle la philosophie initiale reste inchangée.

-> Envoyez dès à présent votre déclaration d'intention de faire grève (avant mardi 29 mars minuit).

-> Des précisions sur les modalités d'action vous seront données dès que possible. Surveillez notre site et le site de la FSU21.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanence du lundi
au vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : de 9h à 12 h.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>